

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 20 septembre 2022

**Etaient présents :** Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, COLLART Bernard, LEVAVASSEUR Gérard, LETABLIER Olivier, BLOT Marc-Antoine, LAVALLEY Bruno et Mmes HARDY Stéphanie et ENDELIN Mylène.

**Absente excusée :** Mme ENDELIN Mylène, pouvoir donné à M Olivier LETABLIER

**Secrétaire :** HARDY Stéphanie

### **Approbation du compte-rendu du 09 août 2022**

Le compte-rendu du 09 août dernier, remis en amont à l'ensemble des membres du Conseil, n'appelle pas d'observations et est approuvé par l'ensemble des présents.

### **Délibération du prix vente parcelle B725 et demande d'aménagement**

La parcelle B725 du lotissement (lot n°3, d'une surface de 859 m2) a fait l'objet d'une proposition d'acquisition de la part d'un jeune couple par l'intermédiaire d'une agence immobilière avec contrat d'exclusivité. Toutefois, la transaction prévue à 21 500 € TTC (dont 3500 € de commission) ramènerait le prix du terrain à 18500 € TTC (15000 HT). Le prix de vente initialement et antérieurement voté pour les autres parcelles était de 18.00€HT /m2, soit un montant de 15462 € HT pour cette parcelle., cette proposition en l'état nécessiterait une délibération le ramenant à 17.46 €/m2 au lieu de 18 €, soit la privation de 462€ HT. Après en avoir délibéré, compte tenu des difficultés et nombreux rebondissements connus antérieurement pour ce lot, le conseil donne son accord à l'unanimité des présents pour un prix de vente de la parcelle à 15 000 € HT.

En revanche, concernant la demande d'aménagement (création d'une 2<sup>ème</sup> sortie dans le chemin de la Cave), le conseil se montre défavorable à cette demande en raison des risques de ruissellements des eaux que pourraient créer cette ouverture.

### **Commerce multiservices : point avancement projet**

Le Maire rend compte d'une réunion de démarrage avec les co-traitants en maîtrise d'œuvre qui s'est tenue le 20 septembre dernier. Un calendrier a été élaboré. Il y a nécessité d'un dépôt de permis de construire le plus tôt possible (fin octobre-début novembre), il sera préalablement obligatoire d'établir une étude/diagnostic amiante et plomb avant travaux ainsi que de désigner un coordinateur SPS (sécurité protection santé) nécessaire pour tout chantier public faisant intervenir plus de 2 entreprises.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est prévu mi-février 2023

Les appels d'offres se feraient en mars pour un retour mi-mars avec analyses des offres fin mars. La consultation de marché serait en MAPA (marché procédure adaptée). Les travaux d'une durée de 6 mois à 9 mois débuteraient à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le Maire est autorisé à solliciter les entreprises de diagnostic plomb, amiante et ainsi que des bureaux d'études pour la mission SPS

### **Retour échanges parcellaires la Cave**

Le Maire informe le conseil d'un rendez-vous le 28 septembre à l'office notarial avec les riverains M et Mme PALLA ayant accepté les frais de géomètres et de cadastre partagés avec la commune, il est maintenant possible de finaliser ces partages et échanges partiels des parcelles B376 et B375. Toutefois, il convient d'y ajouter des frais de modification et déplacement de servitudes découvertes depuis. L'ensemble de ces frais notariaux d'un montant de 3100 € seront à partager par moitié entre la commune et M Mme PALLA.

### **Retour sur les 20 ans du jumelage avec TROINA**

Le Maire revient en quelques mots sur le séjour en Sicile du 5 au 12 septembre. L'accueil à Troina a été très chaleureux, la charte a été à nouveau signée à l'occasion d'un conseil municipal extraordinaire en mairie de Troina. La délégation normande composée d'une vingtaine de personnes est rentrée enchantée de ce séjour où elle a pu découvrir ou redécouvrir cette ville et ses environs. Les liens entre nos différentes collectivités concernées par ce jumelage sont demeurés très forts.

### **Information préparation du débat PADD du futur PLUi**

Après sa phase diagnostics et état initial de l'environnement lancée en 2019, le Plui entre dans sa phase n°2 qui passe par l'adoption d'un PADD, projet aménagement et développement durable. Ce projet définit la stratégie et les objectifs à l'horizon 2030. Le débat en communes aura lieu entre le 15 octobre et le 15 novembre et fera l'objet d'une délibération actant ce débat. Le PADD repose sur 3 axes et 10 orientations dont les impératifs de développement durable sont les suivants : imperméabilisation des sols, évolution risques naturels et le zéro artificialisation nette en 2050. Il doit s'articuler avec tous les autres documents d'urbanisme actuels (ou en révision) régionaux ou départementaux (STRADET, SCOT) ainsi que les plans et programmes (PCAET, PAPI, mobilité et transition écologique).

### **Consultation pour éventualité partie civile**

La mairie a été sollicitée à plusieurs reprises pour des faits de pollution répétés dans des étangs privés, qui font l'objet d'un litige ancien entre les propriétaires de ces étangs et une exploitation située en amont. Une action en justice a été lancée par le procureur de la République avec une audience de jugement prévue en novembre, le Maire demande s'il est opportun que la commune se constitue partie civile dans cette affaire, bien que n'étant pas directement impliquée. Pour porter une telle procédure, il est nécessaire d'avoir été ou d'estimer être victime d'un préjudice pour en obtenir une indemnisation. Cela implique un dépôt de plainte avant l'audience. Il permettrait en outre d'accéder aux débats. Le Maire précise qu'à chaque constat ou interpellation-, il en a informé les autorités préfectorales supérieures compétentes, en l'occurrence la DDTP et la DDTM.

Après en avoir débattu, la commune n'étant pas véritablement victime, ne souhaite pas dans les conditions actuelles instruire une plainte, celle-ci étant portée par des autorités supérieures à la

commune et renseignements pris près de nos conseils juridiques, le conseil décide de ne pas engager une telle démarche pour le moment, mais demeure attentive à l'évolution de cette affaire.

### **Dysfonctionnement sonnerie clocher**

Il est constaté un dysfonctionnement de la sonnerie des cloches : les heures ne sonnent plus depuis quelques mois. Un diagnostic a été réalisé (devis non reçu ce jour), il apparaît qu'un marteau est cassé (usure et dispositif vétuste) et la commande d'horlogerie serait à changer également. La décision sera prise au prochain conseil après réception de la proposition financière.

### **Convention avec DDR/ATD pour emplacement panneaux sur routes départementales**

Avant la réception et l'implantation des nouveaux panneaux de dénominations des voies, il est nécessaire d'établir une convention département-commune définissant le rôle des deux collectivités, pour ceux qui seront implantés sur les routes départementales. Une rencontre a eu lieu sur le terrain avec le responsable de l'Agence Locale (CER Marigny) auquel la demande a été formulée. A la réception de cette convention de l'ATD, le Maire est autorisé à la signer.

### **Point sur la journée des Cheveux Blancs**

Celle-ci aura bien lieu le dimanche 2 octobre, les invitations ont déjà été remises aux personnes concernées. Les commandes ont été passées près du traiteur et il est prévu une mise en place de la salle le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 14h15.

### **Modification de la délibération de dénomination des rues**

Il a été constaté dans la retranscription de la délibération de dénomination des rues du 24 février 2022 des oublis ou corrections à apporter. Il convient d'y ajouter les 4 voies suivantes :

- Chemin de la Vallée
- Chemin du Moulin de Pipey
- Route de la Marière
- Route du Roquier

Et de corriger les suivantes :

- Lotissement Altavilla (au lieu de Rue du Lotissement Altavilla)
- Impasse Lotissement Altavilla (au lieu de Impasse du lotissement Altavilla)

### **Questions diverses :**

#### **Départ d'une locataire :**

La locataire du logement T4 a déposé un préavis de départ le 1<sup>er</sup> septembre 2022 de son logement (ramené à 1 mois avec accord du maire) avec effet au 30 septembre 2022. Un échéancier de règlement des sommes à payer a fait l'objet d'un engagement co-signé des deux parties à transmettre à la Trésorerie.

#### **Assemblée Tancrède Randonneurs**

Le Maire rend compte de l'assemblée générale de cette association qui s'est tenue le 25 septembre dernier devant un nombre d'adhérents important. Le maire a suggéré la collaboration de cette association pour la réactualisation des dépliant des circuits de randonnées locaux.

#### **Cabanon nouveau cimetière**

Le cabanon commandé près de la société KOPEC a été enfin livré. Toutefois, et contrairement à ce qui avait été défini, il est nécessaire de construire un socle préalablement au montage de celui-ci. L'achat de quelques matériaux s'avère indispensable et le travail sera effectué par l'employé communal dans quelques semaines.

**-Subvention CCAS**

Afin de sécuriser l'équilibre du budget annexe CCAS, il est proposé pour l'année 2022 le versement d'une subvention de 700 €. Le conseil à l'unanimité des présents donne son accord pour cette aide.